



FRANCE

Inquiétudes sur l'indépendance de la fabrique des programmes

Après la démission de son président, le Conseil supérieur des programmes attend d'être fixé sur son sort. Une rencontre a lieu au ministère lundi

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a déjà survécu à plus d'une démission, à commencer par celle de son premier président, Alain Boissinot qui, en jetant l'éponge en juin 2014, demandait au ministre de l'éducation de l'époque, Benoît Hamon, de prendre le relais d'une mission qu'il estimait de son ressort. L'instance créée par la gauche pour réécrire intégralement les contenus d'enseignement, de nouveau privée de pilote depuis le départ, le 26 septembre, de Michel Lussault, peut-elle se faire une place aux côtés d'un ministre de l'éducation qui, jusqu'à présent, a semblé en ignorer l'existence ?

C'est ce que veulent croire les douze membres toujours actifs sur les dix-huit nommés initialement. Ils espèrent être fixés sur leur sort à l'issue d'une rencontre avec Jean-Michel Blanquer, lundi 16 octobre au soir. «*La structure me semble difficile à éliminer du paysage de l'éducation nationale, souffle Denis Paget, professeur de lettres et ancien dirigeant syndical. Le ministre devrait en passer par la loi. Or, dès sa nomination, il a dit qu'il ne le ferait pas.*» «*Peut-il mettre le CSP en hibernation ou au service minimum ?*, interroge Eric Favey, président de la Ligue de l'enseignement. *Aucun d'entre nous, vraisemblablement, n'entend participer à un comité Théodule.*»

Concertation sur le bac

Sans se désolidariser de leur ancien président – brocardé comme le «*porte-drapeau des pédagoges*» par ses détracteurs –, les membres espèrent en avoir fini avec la «*personnalisation excessive*» des débats et pouvoir se remettre au travail. «*Il est plus que temps*», plaident-ils : pour mettre en place un nouveau baccalauréat à l'horizon 2021, comme s'y est engagé le gouvernement, il faut s'atteler aux programmes du lycée. La concertation sur le devenir du bac doit s'ouvrir d'ici à la fin octobre ; celle sur l'accès à l'enseignement supérieur touche à sa fin. «*Le chantier est explosif*, souligne une source proche du dossier. *Le ministre aurait tout intérêt à en confier le pilotage à une instance extérieure pour ne pas s'y brûler les ailes.*»

A défaut d'une saisine officielle, le CSP vient de «*s'autosaisir*» pour ébaucher un plan de travail sur le lycée. Méthode Coué ? Au ministère de l'éducation, on se garde de toute confiance. C'est dans la presse que la succession de M. Lussault a fait couler de l'encre, même si les noms qui ont pu circuler – ceux du polémiste Jean-Paul Brighelli, du linguiste Alain Bentolila ou du neuroscientifique Stanislas Dehaene – ne semblent guère «*crédibles*» aux membres du CSP.

C'est par voie de presse, aussi, que Jean-Michel Blanquer a souf-

flé le chaud et le froid. Après avoir annoncé, dans *L'Express*, l'abandon du «*prédictat*» et la maîtrise des quatre opérations au CP-CE1 – «*sans nous avoir saisis en ce sens*», regrette-t-on au CSP –, le ministre s'était engagé, à la radio, à trouver «*dans les semaines qui viennent*» un successeur à M. Lussault, promettant «*quelqu'un de serein et d'ouvert*».

Changement de ton devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, où il a été auditionné le 3 octobre. Questionné sur le devenir du CSP, M. Blanquer a répondu qu'«*il n'y [avait] pas d'option en la matière*», avant d'interroger «*l'intérêt et la place [de l'instance] dans le paysage*».

Il n'est pas le premier à le faire. En quatre ans, le CSP, créé par la loi Peillon (2013) pour rendre «*transparent*» et «*accessible*» le processus de fabrication des programmes, a croulé sous les polémiques. Au point sans doute de rendre illisibles, pour le grand public, ses



Face aux députés, le ministre de l'éducation a interrogé « l'intérêt et la place [du CSP] dans le paysage »

réalisations: la rédaction en un temps record du « socle commun » et de tous les programmes de la maternelle à la 3^e; l'introduction, par des cycles de trois ans, d'une dose de cette « logique curriculaire » (listant des objectifs à atteindre) qui se développe en Europe mais heurte, encore, la culture scolaire française.

De cette petite révolution, qu'a-t-on retenu? Sans doute presque exclusivement la foire d'empoigne sur certaines matières (toujours les mêmes): l'histoire, le français, le latin... Des crispations sur la forme, la place de la chronologie ou le rapport à l'histoire. De vrais débats, par exemple sur la possibilité de laisser les enseignants d'histoire, au collège, choisir entre des thèmes obligatoires ou non, une piste à laquelle le CSP a dû renoncer.

Mais aussi de faux procès, comme celui sur la place supposée prépondérante de l'islam sur les Lumières ou la chrétienté. « On est incapable, en France, de poser le débat sur les contenus d'enseignement autrement que de manière polémique, regrette Roger-François Gauthier, professeur associé à l'université Paris-Descartes, lui aussi membre du CSP. Je ne vois nulle part au monde un tel niveau de crispation. »

A cette absence de débat serein, les membres du CSP reconnaissent avoir une part de responsabilité. « On a manqué de temps, on n'a pas toujours vu venir les

coups », avance l'un. « *Aucun programme n'est parfait, on peut les améliorer* », ajoute un autre. « *On n'a pas su communiquer* », souligne un troisième. Mais sur le manque d'indépendance d'un Conseil qui serait « *sous l'influence du ministère* », selon ses détracteurs, tous démentent... à l'exception des quelques membres qui en ont claqué la porte.

« On était pris en étau »

« *Il m'a fallu du temps pour comprendre que nous étions instrumentalisés*, assure la députée Annie Genevard, qui, en désaccord avec le CSP et l'ex-ministre Najat Vallaud-Belkacem, a démissionné à l'été 2015 pour porter le projet éducatif du parti Les Républicains. *On était pris en étau, entre des groupes d'experts, en amont, représentant des tas de théories et de chapelles, et, en aval, le ministère de l'éducation. Ce n'est pas ce que j'appelle de l'indépendance!* »

L'ancien recteur Alain Boissinot continue, lui, de penser que le CSP est outillé pour donner des avis ou faire des préconisations – à l'image du Conseil national des programmes, créé sous Jospin, qui a existé entre 1990 et 2005 – mais qu'il « *n'a pas su prendre la hauteur suffisante pour faire émerger des consensus* ».

Trois semaines après sa démission, Michel Lussault liste les épisodes durant lesquels il a « *tenu bon face aux pressions* » : celle de la direction générale de l'enseignement scolaire notamment, celle des inspections dans une moindre mesure. « *Ce domaine avait toujours été le leur, ça n'a pas été une surprise, mais au final, la plume a toujours été tenue par le CSP.* » Reste à savoir si le ministère de l'éducation entend la lui laisser. ■

MATTEA BATTAGLIA

LE CONTEXTE

LE RÔLE DU CSP

Le Conseil supérieur des programmes formule des avis et des propositions sur les contenus d'enseignement mais aussi sur les examens ou sur les concours de recrutement des enseignants. Il est composé de dix-huit membres nommés pour cinq ans : dix personnalités dites « qualifiées » (universitaires, chercheurs, représentants de la société civile... parmi lesquelles ont pu s'illustrer la médecin Agnès Buzyn ou la sociologue Agnès van Zanten), six parlementaires (trois députés, trois sénateurs, de gauche et de droite), dont les postes sont actuellement à pourvoir, et deux représentants du Conseil économique, social et environnemental.